

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 14

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN-SAVILL, Philippe MICHEL, François BRIANDET, Daniel TREUVELOT, Marta BEILIN, Jean-Claude BERNAY, Séverine COGNARD, Jean François PERNEL, Nathalie REY, Albana WANNER, Louis YOSHIDA

Etaient absents excusés :

Jean-Philippe DESPERROIS (pouvoir à Louis YOSHIDA)

Frédérique STEAD (pouvoir à Stéphanie CHORIN-SAVILL)

Christian PARIS (pouvoir à Marta BEILIN)

Absent : Alain KUTOS

Secrétaire de séance : Albana WANNER

REDEVANCE D'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC / GRDF

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2025, selon le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 et de la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2019, GRDF doit verser une redevance à la commune.

Base de calcul : [(0.035 x L) + 100 x coefficient]

L : longueur exprimée en mètre de canalisation du domaine soit 4 768m

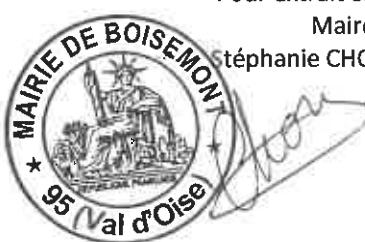
Coefficient : coefficient de revalorisation soit 1.42

Soit une redevance pour l'année 2025 de 379€

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité.

Secrétaire de Séance
Albana WANNER



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SAVILL

